

de la prévôté et demanda réparation à Lotbinière des choses injurieuses qu'il avait dites contre son honneur ⁽¹⁾.

Dans le même temps, le bruit ayant couru dans la ville que Sophie Vanneck devait épouser Louis de Niort, sieur de la Noraye, de Lotbinière fit opposition à ce mariage devant le curé de Québec ⁽²⁾.

Ces deux procès menaçaient de faire un gros scandale. L'évêque de Saint-Vallier intervint. Il appela les parties au palais épiscopal et leur fit signer une acte de transaction par lequel de Lotbinière se désistait de son administration provisoire et reconnaissait la validité du mariage de sa belle-sœur ⁽³⁾. De son côté, Gabriel Lambert, entraîné dans la querelle un peu malgré lui, fit les mêmes admissions et reconnut ses neveux et ses nièces comme légitimes ⁽⁴⁾.

Sortie victorieuse de tous ces démêlés de famille, Sophie Vanneck put enfin épouser, le 9 août 1694, Louis de Niort, sieur de la Noraye. Cette union ne fut pas heureuse. Au bout de quatre années de mariage, la mésintelligence vint et il fallut se séparer. De Niort fut condamné à payer à sa femme une pension annuelle de cent livres et à lui restituer son avoir ⁽⁵⁾. De son côté, Gabriel Lambert, prenant fait et cause pour ses neveux et nièces, dont les biens étaient en grand danger d'être dissipés et dont une partie déjà avait été vendue secrètement, se fit appointer leur tuteur avec le notaire Chambalon comme subrogé tuteur ⁽⁶⁾. Son administration ne devait pas durer longtemps. L'année suivante, il demandait lui-même à en être déchargé, alléguant sa surdité, son peu de savoir et son éloignement à la campagne ⁽⁷⁾.

Les enfants de Lambert-Dumont et de Sophie Vanneck prirent tous des partis avantageux. La fille aînée, Marie, épousa François Bissot. Marie-Madeleine devint la femme de François Bouat, lieutenant-général à Montréal. Louis Herbin, lieutenant d'un détachement de la marine, obtint la main de Louise-Françoise. Le fils unique Eustache contracta alliance, en 1733, avec Charlotte Petit, la fille d'un trésorier de la marine. Il devint propriétaire de la seigneurie de Mille-Iles près de Montréal et mourut à Sainte-Rose, en 1760. De lui descendent quelques unes des meilleures familles du pays, les Globenski, les de Bellefeuille, les de Léry-Macdonald ⁽⁸⁾.

J. EDMOND ROY.

(1)—*Jug. et Dél. C. S. III*, p. 785, 26 octobre 1693.

(2)—24 novembre 1693.

(3)—*Grefte Genaple* 2 février 1694. *Jug. et Dél. C. S. IV*, p. 851 à 854.

(4)—*Grefte Genaple* 6 février 1694.

(5)—24 avril 1698. *Sentence de la prévôté de Québec*. De Niort interjeta appel, mais il fut renvoyé de sa plainte (3 février 1699). *Jug. et Dél. C. S. IV*, p. 258.

(6)—8 avril 1698 *Jug. et Dél. IV*, pp. 184, 190.

(7)—*Ibid IV*, p. 323. 23 juillet et 3 août 1699.

(8)—Voir sur les descendants de Lambert-Dumont, une étude de M. A. de Léry Macdonald, dans la *Revue Canadienne* d'octobre, novembre et décembre 1883.

On ne peut trouver de poésie nulle part quand on n'en porte pas en soi.